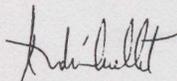


Cet accord formera une partie intégrante de l'Accord et remplacera le Protocole d'entente sur la capacité signé à Séoul le 20 septembre 1989.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'expression de mes sentiments très distingués.



André Ouellet